

SORTIR PLUS

avec

agirc
RETRAITE DES CADRES

ARRCO
Retraite complémentaire des salariés

Prémalliance

DOMPLUS
priorité à la personne

**Vous percevez une retraite Agirc ou Arrco ?
Vous avez plus de 80 ans ?**



**Vous pouvez bénéficier
du chèque
SORTIR PLUS
pour des sorties accompagnées**

COMMENT ÇA MARCHE ?

Vous avez droit au maximum à 3 chéquiers **SORTIR PLUS** par an d'une valeur de 150 € chacun soit 450 € (une participation financière de 15, 20 et 30 € par chéquier vous est demandée).

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour faire une demande de chéquier, contactez Prémalliance, groupe référent pour le département de la Haute-Garonne, au **0800 740 365**

Pour plus d'informations sur le dispositif, contactez APD31 au **05 34 25 29 75**

Les chèques **SORTIR PLUS** sont une aide financière proposée par votre caisse de retraite, pour des sorties accompagnées assurées par des organismes agréés.

Dans la Haute-Garonne, ce dispositif est mis en œuvre par Prémalliance, pour l'ensemble des caisses de retraite complémentaire relevant de l'Agirc et de l'Arrco, en partenariat avec DOMPLUS, la plate-forme des services à domicile.

Pour qui ?

Les personnes âgées de 80 ans et plus qui perçoivent une retraite Agirc ou Arrco.

Pour quoi faire ?

Se faire accompagner pour des sorties telles que :

- Promenades
- Courses
- Médecin
- Coiffeur
- Cimetière
- Spectacle, loto
- Amis...

